

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À

Agence Parcs Canada Module de réception des soumissions 111 rue Water Est Cornwall ON K6H 6S3

O. AMENDMENT NO. 2 MODIFICATION NO

Proposal to: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred or attached hereto, the supplies
and services listed herein or on any attached sheets at
the price(s) set out therefore.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumèrés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Title-Sujet

Services d'accueil et d'entretien ménager au Centre de découverte du milieu marin

Date 2015-01-21	rence de SEAG	e du client	Time Zone	Fuseau horaire -	Heure normale de l'Est (HNE)
Solicitation No N° de l'invitation 10141543	GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	Client Reference No. – Nº de référence du client	Solicitation Closes	L'invitation prend fin -	at – à 14 h on – le 24 février 2015

Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :

Céline Morin (celine.morin@pc.gc.ca)
Telephone No. - No de téléphone | Fax No. - Nº de FAX: 613-938-5940 Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :

Voir dans la présente

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :

Telephone No. - Nº de telephone : Facsimile No. - Nº de télécopieur :

Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Date Signature

Title/Titre

Name/Nom

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 10141543

N° de la modif - Amd. No. 02

MODIFICATION NO 2

LA PRÉSENTE MODIFICATION A POUR BUT CE QUI SUIT :

Supprimer l'annexe A – Énoncé des besoins des documents d'appel d'offres et le remplacer par le document ci-joint.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DP DEMEURENT LES MÊMES.



Parcs Canada

Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent

Services d'accueil et d'entretien ménager au Centre de découverte du milieu marin Énoncé des travaux

Dossier: 15-0301

TABLE DES MATIÈRES

BJECTIFS3
DEFINITIONS3
NATURE DES TRAVAUX À EXÉCUTER3
Service d'accueil4
Service d'entretien ménager5
Sécurité des visiteurs et du personnel6
Modifications à l'aménagement intérieur des Lieux utilisés et occupés6
Accès aux Lieux utilisés et occupés6
Santé et sécurité du personnel7
4. RÉSULTATS ATTENDUS7
Service d'accueil
Personnel
Rapports 8
Réunions8
CHARGES ASSUMÉES PAR L'ENTREPRENEUR9
6. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR9
Lois et règlements9
Bilinguisme 9
7. AUTORISATIONS NÉCESSAIRES 9
8. ACTIVITÉS COMMERCIALES PERMISES SUR LES LIEUX UTILISÉS ET OCCUPÉS9
9. DIVERS9
Bâtiments et terrains9
Prêt de matériel
Relations publiques et communications10
Annexe I Procédure pour l'acheminement des sommes perçues de la tarification des sites11
Annexe II Rapport de bris d'équipement ou d'infrastructures12
Annexe III Rapport d'incident général13
Annexe IV Liste des tâches pour l'entretien ménager14
Annexe V Grille d'évaluation service d'accueil16
Annexe VI Renonciation aux droits de publicité19
Annexe VII Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel 20
Annexe VIII Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

1. OBJECTIFS

Le présent énoncé des besoins visent l'exécution des services d'accueil et d'entretien ménager au Centre de découverte du milieu marin pour la saison opérationnelle 2015. La période visée par ce présent énoncé des besoins est d'une durée maximale de 4 ans, soit la saison opérationnelle 2015 avec une possibilité de 3 années d'option à raison d'une année de prolongation à la fois, accordée à la discrétion du directeur de parc par avis écrit.

Cet avis de renouvellement pourra comprendre des clauses et conditions supplémentaires lors de la révision de l'énoncé des besoins.

Banque d'heures

L'Entrepreneur pourra facturer, à la demande du directeur de parc et suivant son approbation, un maximum de 25 h pour l'entretien ménager non prévu dans ce présent contrat.

2. DÉFINITIONS

Les mots ou expressions ci-dessous, lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, auront le sens suivant, à moins que le contexte n'indique une intention contraire :

- « Parcs Canada » désigne l'Agence Parcs Canada, Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent;
- «Lieux utilisés et occupés » ou «Lieux » désigne les Lieux décrits à l'Article 9.1 des présentes;
- « Entrepreneur » désigne le soumissionnaire auquel sera octroyée la responsabilité de réaliser les travaux décrits au présent énoncé des besoins;
- «Directeur de parc » signifie le Directeur de l'Unité de gestion du Saguenay-Saint-Laurent, Agence Parcs Canada, ou toute personne autorisée à agir en son nom;

3. NATURE DES TRAVAUX À EXÉCUTER

En accord avec l'engagement de Parcs Canada:

en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité; Protéger,

et rappeler le de nos milieux naturels, l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada; Faire découvrir la beauté et la richesse

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays; Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité;

milieu marin. L'Entrepreneur assurera les services d'accueil et d'entretien ménager au Centre de découverte du

3.1 Service d'accueil

l'Entrepreneur assurera un accueil courtois et poli de ce même public au point d'entrée conformément aux normes de services de Parcs Canada: À titre de gestionnaire du lieu, le Directeur de parc demeure l'hôte du public; toutefois.

a. Accueilli

Saluer dans les deux langues officielles ; Accueillir avec enthousiasme, courtoisie et sincérité

b. Évaluer

Anticiper, comprendre et satisfaire les attentes et les besoins;

c. Traiter

Communiquer notre passion en partageant des histoires captivantes; Offrir un service personnalisé favorisant des expériences évocatrices et uniques; Transmettre de façon efficace des informations justes, précises et à jour ;

d. Compléter

Recueillir les commentaires, en tenir compte et leur donner suite, de manière proactive

et qui ne possède pas déjà une côte de fiabilité au gouvernement fédéral, devra compléter le formulaire à l'annexe VII au plus tard le 8 juin 2015. Le personnel n'ayant pas obtenu une côte de fiabilité ne pourra pas utiliser le système de point de vente. l'annexe I. Tout le personnel qui utilisera le système de point de vente (caisse enregistreuse) du Receveur général du Canada selon la procédure établie par le Directeur de parc fournie à selon la grille tarifaire approuvée de Parcs Canada et déposer les sommes perçues au compte L'Entrepreneur devra percevoir les droits d'entrée au Centre de découverte du milieu marin

L'Entrepreneur fera la vente des produits promotionnels de Parcs Canada au Centre de découverte du milieu marin. L'Entrepreneur devra :

- percevoir les recettes de la vente de produits dérivés de Parcs Canada;
- garnir les présentoirs avant l'ouverture officielle du site le 20 juin 2015

produits que ceux autorisés par le Directeur de parc. consigne et les clés des présentoirs. L'Entrepreneur recevra une commission de 25 % du montant total des ventes à la réception d'une facture. L'Entrepreneur ne peut vendre d'autres Le Directeur de parc s'engage à remettre à l'Entrepreneur les produits promotionnels en

Dans tout autre cas, le Directeur de parc doit autoriser la liste des documents à distribuer. dépliants ou de toutes publications relatives aux activités et programmes qui Le Directeur de parc pourra exiger de l'Entrepreneur la distribution, à l'entrée des Lieux, de s'y déroulent.

activités qu'il offre L'Entrepreneur assurera le principe de l'égalité de tous dans l'accessibilité aux programmes et L'Entrepreneur devra aussi informer le public à l'entrée des Lieux utilisés et occupés des autres activités et programmes qui se déroulent sur les Lieux utilisés et occupés et qui sont accessibles à ce public. Il en ira de même des autres lieux de Parcs Canada, nommément le Centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire et le Centre d'interprétation et d'observation de Cap-de-Bon-Désir.

des groupes ou individus (journalistes, étudiants, visiteurs de marque, etc.) qui y viennent pour des employés de Parcs Canada accompagneront ces visiteurs. Dans la mesure où le Directeur du parc est informé à l'avance de la venue de ces visiteurs, il en avisera le représentant de Nonobstant ce qui précède, le Directeur de parc se réserve le droit d'accueillir gratuitement des objectifs spécifiques autres que de participer aux activités d'interprétation. Dans ce cas, l'Entrepreneur dans un délai raisonnable.

prévention. Pour ce faire, dans le cadre de la formation pré-saison offerte par Parcs Canada terme de cette formation, les participants seront en mesure de détecter et signaler un incident approche proactive qui englobe entre autres les communications et l'éducation pour influencer les visiteurs dans le but de prévenir la majorité des incidents liés à la conservation L'Entrepreneur devra appliquer les lignes directrices de Parcs Canada en matière de et d'effectuer un rappel de courtoisie ou avis formel selon le cas. Parcs Canada mise sur une du 16 au 19 juin 2015, le personnel recevra une formation en prévention de niveau 2. des ressources et à l'expérience du visiteur.

Service d'entretien ménager 3.2

L'Entrepreneur assurera l'entretien ménager des bâtiments et de certains éléments sur le terrain, soit :

- L'intérieur de la guérite et le nettoyage des fenêtres intérieures et extérieures;
- le stationnement
- l'aire de pique-nique;
- les chaises rouges et le sentier;
- les passerelles d'accès universel;
- l'amphithéâtre extérieur et les escaliers;
- le bâtiment principal (à l'exception de la base de plongée et du garage).

la salle de projection, les bureaux, les couloirs, la cuisine, les toilettes et les douches, incluant Le bâtiment principal comprend l'aire d'accueil, les deux salles d'exposition, la salle de repos, le nettoyage du drain.

l'annexe IV pour les bâtiments et les éléments sur le terrain du 20 juin au 12 octobre L'Entrepreneur devra effectuer, selon l'horaire indiqué, l'ensemble des tâches énumérées à Entrepreneur fera l'entretien majeur des installations entre le 1er et le 19 juin 2015.

L'Entrepreneur pourra facturer, à la demande du Directeur de parc, jusqu'à un maximum de 15 h pour l'entretien ménager du 13 octobre au 30 novembre 2015. Le service d'entretien ménager inclut la gestion des matières résiduelles, l'Entrepreneur doit

disposer de ces matières en respectant l'horaire des collectes établi par la municipalité

- Les poubelles et les bacs de recyclage doivent être vidés au moins une fois par jour.
- Les poubelles et les bacs de recyclage doivent être nettoyés au besoin

appartiendront à l'Entrepreneur. temps pendant la période d'ouverture du lieu. Les revenus générés par la machine distributrice machine distributrice est à la charge de l'Entrepreneur, elle doit être fonctionnelle en tout ainsi que son contenu (café, lait et/ou son substitut, sucre, gobelets, etc.). L'entretien de la L'Entrepreneur fournira une machine distributrice pour le café et d'autres boissons chaudes

charge de l'Entrepreneur. Le savon, le papier à mains, le papier hygiénique et les produits de nettoyage, etc. sont à la

3.3 Sécurité des visiteurs et du personnel

ou d'infrastructures joint à l'annexe Π vitrine brisée, table de pique-nique brisée, etc.) pouvant mettre en danger le bien-être ou la vie des visiteurs ou de son personnel, l'Entrepreneur avisera immédiatement le Directeur de Advenant un bris quelconque qu'il pourrait observer sur les Lieux (ex.: escalier défectueux, de la situation qui prévaut, en remplissant le formulaire Rapport de bris d'équipement

ainsi que les règles de sécurité et de prévention pour les incendies. Le Directeur de parc pourra exiger un certificat attestant que le personnel possède une formation RCR. L'entrepreneur devra préalablement remplir l'Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (annexe VIII). la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Il devra connaître la manipulation des extincteurs L'Entrepreneur s'engage à avoir en tout temps sur le site, durant les heures d'ouverture, au minimum un(e) employé(e) possédant les certifications pour administrer les premiers soins et

3.4 Modifications à l'aménagement intérieur des Lieux utilisés et occupés

conformité aux normes ayant trait aux incendies et à la sécurité devront faire l'objet de l'approbation préalable du Directeur de parc et devront être faites en et améliorations qui entraîneront des réparations aux structures des Lieux utilisés et occupés d'exposition et d'interprétation dont elle est propriétaire. Toutes suggestions de modifications apporter à l'aménagement intérieur des Lieux utilisés et occupés, incluant les éléments Parcs Canada aura la charge exclusive de toutes modifications et améliorations qu'elle entend

3.5 Accès aux Lieux utilisés et occupés

exceptionnelle altéré les Lieux. jugées nécessaires à la suite de cet examen advenant le cas où l'Entrepreneur aurait de manière l'Entrepreneur un avis exigeant que celui-ci exécute cet entretien ou effectue les réparations entretenus, pénétrer dans les Lieux utilisés et occupés et d'examiner dans quel état lesdits L'Entrepreneur devra également garantir au Directeur de parc le droit, en tout temps, de réparés et tenus en ordre. Le Directeur de parc pourra faire

3.6 Santé et sécurité du personnel

L'Entrepreneur assurera à ses frais la sécurité de son personnel qui sera présent sur les Lieux utilisés et occupés. L'Entrepreneur devra informer rapidement le Directeur de parc de toute intervention effectuée en remplissant le formulaire Rapport d'incident général joint à l'annexe III. L'Entrepreneur doit s'assurer de faire une évaluation des risques et informer ses employés de ces risques.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

4.1 Service d'accueil

Le service d'accueil devra obligatoirement être offert au public selon les horaires suivants :

Pour la période estivale:

Du samedi 20 juin au lundi 7 septembre 2015 inclusivement;

De 9 heures à 18 heures.

Pour la période automnale:

Du vendredi au dimanche, du 11 septembre et ce jusqu'à la fête de l'Action de grâces inclusivement, c'est-à-dire le lundi 12 octobre 2015;

De 9 heures à 17 heures.

Dans le cadre de sa mission, l'Entrepreneur pourra offrir au public des activités et des services conformément à la grille tarifaire de Parcs Canada. L'Entrepreneur sera cependant toujours tenu de remplir toutes les obligations ou clauses des présentes et ne pourra se soustraire à ces et opérer alors les Lieux utilisés et occupés, obligations à cause de pertes financières encourues à quelque moment que ce soit. en d'autres moments de l'année

Les services d'accueil et d'entretien seront évalués tout au long de la saison selon les critères présentés à l'annexe V. S'il y a lieu, l'Entrepreneur devra s'assurer de rapidement possible les points faibles.

4.2 Personnel

L'Entrepreneur devra:

- communiquer d'accueil services apte à accueillir les visiteurs et à offrir les conformément aux normes de services de Parcs Canada. personnel devra public. Le Fournir un personnel qui soit <u>و</u> avec efficacement <u>a</u>
- Dégager son personnel désigné et le familiariser avec Parcs Canada et les autres programmes et activités qui se déroulent dans le parc dans le cadre d'une formation de 26 heures qui se tiendra, pour les préposés à l'accueil, du 16 au 19 juin 2015. <u></u>

~

- C et un dossard indiquant clairement son appartenance; ces derniers seront fournis par proscrits le port du jeans, de foulards et d'articles décoratifs. prévoit le port de chaussures fermées, un chandail blanc ou une chemise blanche. Sont dans le public aucune méprise avec le personnel de Parcs Canada en portant un insigne Veiller à ce que le personnel, dans ses actes comme dans son habillement, ne suscite Canada. De plus, le personnel devra respecter le code vestimentaire, lequel
- ٩ soit courtois envers les visiteurs. Veiller à ce que le contenu de toute communication soit véridique et que le personnel
- <u>e</u> proposés et autorisés. Avoir toujours en poste le personnel suffisant pour offrir les activités et les services
- Ð Parcs Canada au plus tard le 16 juin 2015 Pour être autorisé à travailler sur le site, le personnel doit avoir rempli et signé le renseignements personnels fourni à l'annexe VI. Les formulaires devront être remis à Formulaire de renonciation aux droits de publicité et aux droits de la protection sur les

4.3 Rapports

- a à cette fin (annexe III). blessures corporelles, dommages matériels et autres qui pourraient survenir dans les Lieux utilisés et occupés. Parcs Canada fournira à l'Entrepreneur le formulaire identifié L'Entrepreneur s'engage à tenir informé sans délai le Directeur de parc des anomalies,
- ড Ces formulaires seront transmis, selon un calendrier préétabli, au Directeur de parc. Le L'Entrepreneur devra remplir des formulaires de statistiques sur une base quotidienne. Directeur de parc fournira à l'Entrepreneur les formulaires nécessaires avant le début de
- 0 démontrant les revenus provenant de selon la procédure établie (annexe I). Fournir le rapport quotidien de fin de journée ainsi que les de journée ainsi que les pièces justificatives la perception des droits d'entrée des visiteurs, justificatives

4.4 Réunions

dates de rencontre. Au besoin, d'autres rencontres pourraient avoir lieu à la demande d'une des deux parties. L'Entrepreneur participera à des réunions de coordination. Ces réunions se tiendront en début de saison et à la fin de la saison. Le Directeur de parc et l'Entrepreneur s'entendront sur des

mettre en œuvre, et toutes questions relatives au présent contrat. ces réunions seront discutés l'évolution des activités, les projets que l'Entrepreneur aimerait

ou dans tout autre lieu déterminé à l'avance par l'Entrepreneur et Parcs Canada Ces réunions auront lieu au bureau administratif du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent Le Directeur de parc se réserve le droit de convoquer toute autre réunion pour des raisons spéciales ou urgentes. Un compte rendu sera préparé à chacune de ces réunions et l'Entrepreneur s'engage à se conformer aux décisions qui y seront énoncées. Le Directeur de parc en assurera la rédaction et la distribution.

5. FRAIS ASSUMÉES PAR L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur devra payer les impôts, les taxes et les cotisations, de quelque nature que ce soit, et qui peuvent être également imposés sur les activités qu'il tiendra dans les Lieux utilisés et occupés ou toute partie de ceux-ci.

aux opérations sur le site du Centre de découverte du milieu marin lors de la remise desdites L'Entrepreneur devra verser un dépôt de vingt (20) dollars pour chacune des clés nécessaires clés à l'Entrepreneur.

6. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

6.1 Lois et règlements

gouvernements fédéral, provincial et municipal et les autres autorités administratives et visant de quelque manière que ce soit les Lieux utilisés et occupés ainsi que les activités qui y seront et tous les règlements édictés par les devra respecter toutes les lois L'Entrepreneur

6.2 Bilinguisme

Tous documents, affiches ou avis que l'organisme diffuse ou expose dans les Lieux utilisés et occupés devront être écrits dans les deux langues officielles du Canada et être préalablement L'Entrepreneur devra fournir les services d'accueil dans les deux langues officielles du Canada. autorisés par le Directeur de parc.

7. AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

périodes d'exploitation des Lieux, le contenu des activités et des publications, s'il y a lieu, avant leur sar les du Directeur de parc devra obtenir l'accord préalable L'Entrepreneur

8. ACTIVITÉS COMMERCIALES PERMISES SUR LES LIEUX UTILISÉS ET OCCUPÉS

Seule la vente d'articles approuvés par Parcs Canada est permise.

9. DIVERS

9.1 Bâtiments et terrains

Les Lieux utilisés et occupés pour les services d'accueil sont:

- la guérite ;
- le stationnement;
- le bâtiment principal.

jouissance des droits ainsi conférés aux tiers. laissera faire, à l'usage fait desdits Lieux utilisés et occupés par l'Entrepreneur. Ce dernier ne fera et ne et aux Lieux sujets aux droits d'accès, à condition que ces privilèges ne nuisent pas indûment du contrat, de certains privilèges sur une ou plusieurs des parties des Lieux utilisés et occupés avec l'Entrepreneur, d'octroyer des permis autorisant les détenteurs à jouir, pendant la durée exclusif à l'Entrepreneur. De plus, le Directeur de parc se réserve le droit, après consultation adjacents aux Lieux utilisés et occupés, aux sentiers, aux routes et stationnements, n'est pas d'accueil et des activités autorisées par le Directeur de parc. Le droit d'accès aux terrains Les Lieux utilisés et occupés devront l'être essentiellement aux fins d'y offrir un service en aucun moment, pendant la durée du contrat, rien qui ne puisse nuire à la

9.2 Prêt de matériel

contrat dans un état satisfaisant. Tout le matériel prêté devra être remis à Parcs Canada à l'expiration ou à la résiliation du

9.3 Relations publiques et communications

suivant cette ou ces entrevue(s). De plus, toutes demandes d'information, d'entrevues ou de activité de Parcs Canada devront être référées au Directeur de parc publicité provenant des médias (télévision, journaux, revues, radio, etc.) et concernant une médias devront faire l'objet d'un compte rendu qui sera transmis au Directeur de parc le jour autorisés par le Directeur de parc avant toute diffusion. Toutes entrevues accordées aux L'Entrepreneur devra tenir le Directeur de parc informé de toute communication avec les À cet effet, tous les communiqués de presse devront être préalablement présentés et

Annexe I

Procédure pour l'acheminement des sommes perçues de la tarification des sites

En début de saison :

(√ cocher lorsque c'est fait) La personne responsable du service de l'accueil s'assure de :

La présence d'un coffre-fort adéquat pour y déposer les espèces reçues;

- Envoyer les noms des usagers-caissiers à l'Agente des finances de l'Unité de gestion du Saguenay– Saint-Laurent;
- Avoir le bon numéro de compte bancaire et de transit pour effectuer les dépôts;
- ☐ Donner la formation nécessaire aux usagers-caissiers.

En saison:

N. B. Les montants doivent inclure les taxes

- L'usager-caissier imprime quotidiennement les rapports de fin de journée et remet en main propre l'enveloppe contenant toutes les pièces justificatives (espèces, chèques, fermeture de TPV avec toutes les copies de transactions de la journée et le rouleau de caisse) à la personne responsable de l'accueil. Celle-ci range l'enveloppe dans le coffre-fort.
- La personne responsable vérifie les rapports de fin de journée et effectue les dépôts deux fois par semaine ou dès que le montant des recettes atteint 1000 \$. d
- Une fois par semaine, la personne responsable envoie les copies de bordereaux de dépôts, les rapports de fin de journée, les fermetures de TPV ainsi que les rouleaux de caisse de la semaine précédente à l'Agente des finances de l'unité de gestion en main propre ou par la poste. $\ddot{\omega}$
- Toute correction ou tout remboursement doit être obligatoirement approuvé par le responsable du service d'accueil ou la personne qui le remplace. Il faut en indiquer les et encercler le montant sur le bordereau de caisse. 4
- L'Agente des finances ou son superviseur doit être informé de tout problème relié aux rapports de fin de journée. Ś

Date:	
D	or province of the contract of
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1	
Signature:	Nom en lettres moulées :

Annexe II Rapport de bris d'équipement ou d'infrastructures

Annexe III Rapport d'incident général

			2 - 42 to 2 - 42 200 to 2 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 - 4 -
	Ē	Intraction	
Pollution / déversement Personne perdue ou disparue Accident / premiers soins Embarcation en détresse Chute à l'eau		Accident de plongée Animal en difficulté ou mort Présence d'ours	
Date:		Heure:	
Lieu :			
· woN	erson	Personne contact	
Numéro de téléphone pour la joindre :	ndre:		
Résumé de l'incident et de l'intervention	vention	To the state of th	
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	111111111111111111111111111111111111111		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	s)euuo	Personne(s) impliquée(s)	
MON :		l elephone :	
Role dans Lincident (temoin, conducteur, contrevenant, etc.)	ducteur	, contrevenant, etc.) :	Addition
Vér	icule(s	Véhicule(s) impliqué(s)	
Type:	_	Immatriculation :	
Modèle :	•	Couleur :	
	//Anim	Animal/Animaux impliqué(s)	
Espèce :		Nombre :	
Commentaires		THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT	
Conditions environne	mental	Conditions environnementales (météo, visibilité, luminosité, etc.)	
	a perso	Renseignement sur la personne qui a complété le rapport	
Nom: Date:	***************************************	Heure:	
Signature :		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	
Numéro de télécopieur où envoyer le rapport :	yer le	rapport : 418 235-4192	

URGENCE: 1866 508-9888

				•	
. ·		•			
·					
·					9-14-19-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-18-

Annexe IV Liste des tâches pour l'entretien ménager Centre de découverte du milieu marin

GUÉRITE

Balayer le plancher	Au besoin
Nettoyer les surfaces (comptoirs, frigo, micro-ondes)	Au besoin
Laver les fenêtres, intérieur et extérieur	Au besoin
Vider toutes les poubelles	Au besoin

STATIONNEMENT et autres lieux extérieurs

The state of the s	
Garder le site propre, exempt de saletés, déchets ou débris	Tous les jours
Vider toutes les poubelles	Tous les jours

BATÎMENT

T Y TITLY T T. T.	
Premier plancher (exposition)	
Passer la balayeuse ou le balai	Tous les jours
Laver le plancher	Tous les jours
Vider toutes les poubelles	Tous les jours
Laver les fenêtres, intérieur et extérieur	Au besoin
Accueil	To comment the state of the sta
Nettoyer et remplir le présentoir de dépliants	Tous les jours
Exposition	Tub
En général, passer un plumeau sur l'ensemble des éléments en place	Au besoin
(bordures des fenêtres, des panneaux d'interprétation et des cadres,	
thermostats et luminaires)	
Aquarium	THE THE PROPERTY OF THE PROPER
Nettoyer les étagères et les marches en bois du local derrière l'aquarium	Deux fois par
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	année
Toilettes	
Nettoyer les toilettes, lavabos et miroir	Tous les jours et
	Après chacune des
	représentations du
	Saint-Laurent en
	direct (4 fois par
THE REPORT OF THE PARTY OF THE	semaine)
Coin « café » et aire de repos	,
Nettoyer le four micro-onde, le réfrigérateur et le meuble de la cafetière	Au besoin
Bureaux	
Balayer, vider les poubelles, nettoyer la surface des tables et des bureaux	Au besoin
Sous-sol (couloir, cuisinette, bureau, salle de bain)	
Balayer le plancher	Tous les jours
Laver le plancher	Tous les jours
Épousseter les meubles	Au besoin
Laver les surfaces de la cuisinette (tables, comptoir, évier, frigo, micro-	Au besoin
ondes)	
Changer les serviettes à vaisselle et essuie-main (cuisinette)	Aux 2 jours
Laver la toilette, l'évier, les douches et le miroir de la salle de bain	Au besoin

Au besoin	Vider toutes les poubelles
Tous les jours	Remplir les distributeurs à papiers (hygiénique, à mains)

Coin escalier	-
Balayer les marches d'escalier	Au besoin
Laver les marches d'escalier	Au besoin
Extérieur	
Balayer l'escalier et la galerie	Au besoin
Vider les cendriers	Tous les jours
Nettoyer la vitre du tableau scriptam	Au besoin

Légende

Tous les jours : La tâche doit être accomplie systématiquement à tous les jours sans juger du degré de propreté

Aux 2 jours : La tâche doit être accomplie systématique aux 2 jours ou moins selon le jugement de

propreté du préposé. Au besoin : La tâche doit être accomplie <u>au besoin</u> selon le jugement du préposé afin de toujours garder un niveau convenable de propreté.

Annexe V Grille évaluation service d'accueil

L'évaluation du travail effectué se fera tout au long de la saison selon les critères suivants

swix	suivants Service d'accueil Centre de découverte du milieu marin	marin				
Cor	Comportement professionnel	①	-	(1)	€	Ø
	Compréhension de la portée de l'accueil : le préposé est conscient de représenter à la fois Parcs Canada, le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent et son entreprise.					
	Organisation du travail structurée : avoir les dépliants et autres documents pertinents à la portée de la main, savoir quelles sont les informations traitées dans le manuel des préposés et s'y référer rapidement au besoin					
	Autonomie : maîtriser les transactions courantes, sinon d'abord se référer au manuel des préposés pour trouver l'information			,		
	Utilisation de la méthode EQRR pour traiter les doléances et plaintes : écoute, empathie, questions, reformulation, résumé (demander l'aide du chef d'équipe du Service aux visiteurs au besoin)		•	·		Ţ.,
	Usage des radios émetteurs réservé aux besoins du service en considérant la présence de visiteurs pouvant entendre les communications : messages concis, humour de bon goût, etc.					***
	Promptitude à accomplir diverses tâches administratives: données statistiques, rappels de courtoisies, rapports d'incidents, etc.					<u> </u>
•					<u> </u>	
	Commentaires :	-				

L'évaluation du travail effectué se fera tout au long de la saison selon les critères suivants

Service d'accueil
Centre de découverte du milieu marin

Apparence professionnelle

Commentaires:	Respect de l'espace de vie ou de travail communs : garder la guérite à l'ordre, nettoyer et ranger sa vaisselle dès le repas terminé	Faire preuve de courtoisie et de politesse dans les communications entre collègues	Capacité d'accepter et d'offrir des commentaires constructifs	Collaboration avec les membres de l'équipe de l'interprétation, du service de l'entretien, et autres, par exemple en transmettant des informations pertinentes à leur travail	Esprit d'équipe © ⊕		Commentaires:	Abstention de fumer ou de mâcher de la gomme	Attitude positive et engageante : visage dégagé et souriant, lunettes de soleil laissant paraître les yeux, contact visuel	Respect du code vestimentaire et apparence de l'uniforme : propre, réparé et repassé au besoin, épinglette bien fixée et droite, peu d'accessoires vestimentaires ajoutés (foulard décoratif, bijoux, etc.)
					③					

L'évaluation du travail effectué se fera tout au long de la saison selon les critères suivants

Service d'accueil
Centre de découverte du milieu marin

Observation des normes de service de Parcs Canada pour saluer les visiteurs (Bonjour, Hello)			
Observation des normes de service de Parcs Canada pour répondre au téléphone (Bonjour, Hello)			
Lorsque retenu au téléphone, démontrer aux visiteurs que l'on est conscient de leur présence par un hochement de tête, un sourire			
Souhaiter la bienvenue aux visiteurs avec enthousiasme, ex.: sourire, ton de voix, contact visuel			
S'excuser auprès du visiteur lorsque l'on doit répondre au téléphone, offrir de rappeler et rappeler rapidement s'il y a lieu			
Considérer les intérêts et besoins des visiteurs dans la transmission des infos afin de leur permettre une expérience la plus exceptionnelle possible			
Conclure l'intervention par une formulation chaleureuse, ex. : Bonne visite!			
Prévention ©	①		®
Promptitude à signaler tous bris et anomalies des installations			
Transmission d'idées et suggestions susceptibles d'améliorer le service au chef d'équipe du Service aux visiteurs		-	
Courtoisie dans toute communication avec les visiteurs			
Assurer sa propre sécurité avant d'intervenir			
Commontoires			

Annexe VI Parcs Canada RENONCIATION AUX DROITS DE PUBLICITE ET AUX DROITS DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date	Signature d'un parent ou du tuteur
	Nom (Signature)
	Nom (en lettres moulées)
ésentation de mon portrait soit affiché, ie, au Canada ou ailleurs.	Je permets aussi que mon portrait ou une représentation de mon portrait soit affiché montré ou reproduit sous n'importe quelle forme, au Canada ou ailleurs.
permis de toute responsabilité touchant de publicité ou de protection des enir relativement à l'utilisation de mon	Je décharge Parcs Canada et ses détenteurs de permis de toute responsabilité touchant une réclamation pour violation des droits de publicité ou de protection des renseignements personnels que je pourrais détenir relativement à l'utilisation de mon portrait ou d'une représentation de mon portrait.
it (comme un dessin ou une adaptation ce Canada, au nom de Parcs Canada ou ffiches, photographies, vidéos, films et	portrait ou d'une représentation de mon portrait (comme un dessin ou une adaptation photographique) pour le matériel conçu par Parcs Canada, au nom de Parcs Canada ou approuvé par Parcs Canada, ce qui comprend affiches, photographies, vidéos, films et produits multimédias.

(si le modèle a moins de 18 ans)

Annexe VII Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel

*	ent	Government			PROTĖGĖ
• •	du Canada	or Callada		RĖSERVĖ A L'ADMINISTRATION	
	SÉCURITÉ, DE	FORMULAIRE DE VERIFICATION DE SÉCURITÉ, DE CONSENTEMENT ET	N° de reference	N* du ministère/de l'organisation N° de dossier	N° de dossier
	A COUNTY OF THE PARTY OF THE PA				

D'AUTORISATION DU PERSONNEL.
REMARQUE : Pour consulter l'éconcé concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels, voir la section C de ce formulaire. Pour obtenir les directives à suivre, consulter les DIRECTIVES dijointas. Prière de dacylographier ou d'écrire en lettres moulées.

		THE TRUESTELL	Supplementaire	entaire Réactivation du dossier
Nivesu de la (des) věrifization(s) de la fishilité/sécurité requis Cote de fisbliké Niveau I (CONFIDENTIEL)		Niveau II (SECRET)	Niveau III (TRÈS SECRET)	
Autre	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O			
RENSEIGNEMENTS SUR LA NOMINATION/L'AFFECTATION/LE CONTRAT Période Contrat Contrat privé privé Contrat	VILVAFFECTATION/LE CON	. \square	Autre (préciser détachement / affectation, etc.)	
Justification de la condition du contrôle de sécurité	All Andrews and An			
Numero du postelooncoursicontrat	Titre			Groupe/Niveau (Grade le cas échéant)
N° d'identification de l'employé/CIDP/Grade et numéro de matricule (le cas échéant)	1.	En cas de nomination pour une periode determinée ou à contrat, indiquer la durée	Pio Association and American	ALI
Non et adresse du ministère i organisme i agence	Nom de l'agent		*	N° de:
B RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES (À rempir par le postulant) Non Gestanziei	(À remplir par le posto) Prénens au comolet fau	Ruti) cup infiabi solimeron	~ 	Nom de famille à la naiceanna
	jansa.	ensor (control of the control of the		
Tout autre nom velisé (tel que sobriquet)	cusin inin	Date de naissance A M	-2 —	Date d'entrée au Canada si né a Texréneur du Canada A M J
rczouprwcz (naque res amesses des cinq demens amess en connençant par la plus récente) Adresse domicilaire		N" de telepsone durant le jo ()	John Adresse de covariel	·.
N' de rue Nom de la rue d'apparrement d'apparrement 1		,	N° municipal (le cas echéant)	Du A A Présentement
Ville	Province ou État	Code postal	zved.	N" de halk phone
N' de rue Norr de la rue d'apparement	·		N° municipal (le cas ಕೆರೇಕಿತಗು)	Du Au
Viile	Province ou État	Code postal	Pays	N° de hééphone
Avez-vous déjà rempli auparavant un formidaire de ventioation de sécurité du pouvement du Canada?	? Oui Non	Dars l'affirmative, è le niveau et l'année	Dars l'affirmative, traliquer le nom de votre employeur ainsi que le niveau et l'année de la vérification.	oyeur zinsî que
CONDAMINATIONS POUR INFRACTIONS CRIMINELLES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA (voir instructions)	RIMINELLES À L'INTÈF	H	EUR DU CANADA (voir i	nstructions)
Avez-vous deja ere recondu coupaixe o une intranso crimatelle pour laquese vous n avez pas obtenu de pardon? Ou Non	ടെ നേന്ന് #elle poor taquese vou Non		uwe, foumat des rensegneme province/état, pays et date de T	Uans l'afurmative, fournir des rensergnements à ce sujer (attraction)s), nom du corps policier, ville, province/état, pays et date de la condamnation). ▼
Infraction(s)	Norn du corps polities	THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS O		VIRe
Province/État	Pays		Date de la condamosition	× -
THE TAX PROPERTY OF TAX PROPER		-		

+	÷
	·

Gouvement du Canada

ent Government of Canada

FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ, DE CONSENTEMENT ET D'AUTORISATION DU PERSONNEL

PROTEGÉ (une fois rempil)

203	Nom (de tamise) et Prenoms au compaet			Date de paissance	X
C	C CONSENTEMENT ET VÉRIFICATION (À remplir par le postulant et l'agent autorisé du ministère/de l'organisme/de l'organisabon)	ıt et l'agent	autorisé du ministère/de l'orga	anisme/de l'orga	nīsation)
	Vérification requise (Voir instructions)	annozag el	Nom de l'agent (lettres mouées)	initiales de l'agent	N° de téléphone de l'agent
	Date de naissance, adresse, études, compétences professionnelles, antécédents professionnels, références morales				()
ļ3.	Verification de l'existence d'un dossier judiciaire				()
ç.s	Vérification du dossier de crédit (évaluation financière, y compris de la solvabilité)		·		(-)
4	Loyauté (vérification de sécurité seulement)				

nonce concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels

	W. Lie Milliandel
	Commentaires
	Signature Date (AMU)
	Non et fire
	Niveau I Niveau II Niveau II Non recommandé
	Signature Date (AIMU)
	Nom et titre
(pour Niveau III T.S. et/ou sur demande - voir instructions)	Coxes de fiablité Non approuvé/Coxe de fiablité Non approuvé
ОТОНО	Le, soussigné, à stre d'agent de sécurité autorisé, approuve le niveau de sécurité ci-après.
	APPROBATION (A rempiir uniquement par l'agent de sécurité autorisé du ministère/de l'organisme/de l'organisation)
-	Adresse N° de télécopieur
ï	Nom es titre Nº de téléphone
ries sections A, B et C)	D EXAMEN (À remplir par l'agent autorisé du ministère/de l'organisme/de l'organisation chargé de faire remplir les sections A, B et C)
	Signature Date (AMJ)

CT/TES 330-23F (Rev. 2008/0)

2,

Canada



Gouvernement du Canada

Government of Canada

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ, DE CONSENTEMENT ET D'AUTORISATION DU PERSONNEL 198/SCT 330-23 F (Rev. 2002/02) Une fois rempli, le formulaire doit être sauvegardé et traité au niveau de sécurité PROTEGÉ A.

Instructions générales Si l'espace alloué dans une partie est insuffisant, veuillez utiliser une feuille distincte et reproduire la même présentation.

Section A (Renseignements administratifs) L'Agent autorisé du ministère/de l'organisme/de l'organisation
 L'Agent doit déterminet basé sur l'histoirque des cinq dernières années, ce qui constitue une vérification suffisante des données personnelles, des études ainsi que des compétences et des antécédents professionnels conformément aux directives emises par l'agent de sécurité ministériel. Les références se limitent aux noms fournis par le postulant sur le formulaire de demande d'emploi ou d'autres formulaires équivalents.

RENSEIGNEMENTS SUPPI ÉMENTAIRES EXIGÉS. Les personnes détenant une ATTESTATION DE SÉCURITÉ qui, après l'obtention de celle-ci, se sont mariées ou qui ont commencé à vivre en union de fait, doivent mettre à jour les sections du *Formulaire d'autorisation de sécurité (TBS/SCT 330-60)* et présenter une copie originale du F*ormulaire* de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel, et remplir les parties suivantes :

Partie A. "Tel qu'indiqué à chaque question. Partie B. - Tel qu'indiqué à chaque question, sauf CONDAMIVATIONS POUR INFRACTIONS CRIMINELLES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA. Partie C. - Seules la signature du demandeur et la date sont nécessaires.

Autre". Ceci devrait être utilisé pour identifier si le filtrage de sécurité est pour Accès aux emplacements, NATO, SIGINT

Section « B » (Renseignements biographiques)
 A remplir par le postulant. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser une feuille distincte. Toutes les feuilles doivent être signées.

Pays de naissance - Pour de nouvelles demandes, si vous êtes né de parents canadiens à l'extérieur du pays, veuillez fournir une copie de votre Certificat d'inscription de naissance à l'étranger. Si vous demeurez au Canada depuis moins de cinq ans, veuillez fournir une copie de votre visa d'immigrant, un enregistrement du document de votre droit d'établissement ou une copie de votre passeport.

Indiquez seulement les condamnations pour les infractions criminelles à l'égard desquelles vous Navez PAS obtenu de pardon. S'il y a plus d'une condamnation, joindre une feuille distincte. On doit faire mention également des condamnations à l'extérieur du Canada. Indiquez également les infractions en vertu de la Loi sur la défense nationale ainst que les condamnations prononcées par une cour martiale.

Section « C » (Consentement et vérification)
 Une copie de la Section « C » peut être transmise à certaines institutions pour indiquer que le consentement a été accordé.

La vérification de l'existence d'un caster judiciaire (des empreintes digitales peuvent être requises) et la vérification de crédit ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire du Bureau de la sécurité du ministère ou de l'agent délégué.

Consentement : Seule un postulant qui a atteint l'âge de la majorité peut donner son consentement, sinon il faut la signature d'un parent ou de la personne qui a la charge légale de l'enfant.

Lâge de la majorité est de : 19 ans dans les provinces ou territoires suivants : T.-N., N.-É., N.-B., C.-B., Yukon, et T.N.-O., et Nunavut, 18 ans dans les provinces et territoires suivants : I.-P.-É., Oc. Ont., Man., Sask. et Alb.

Le postulant doit inscirre ses initiales dans la case réservée aux initiales du postulant.

L'agent qui a effectué la vérification d'information imprimers son nom, insèrers ses initiales et numéro de téléphone dans les espaces réservés à cet defination de la flabilité apour tous les genres de vérifications identifiés à la section A» : rempir les numéros 1, 2, et 3 le cas échéant.

"Autre de sécurité apour tous les genres de vérifications identifiés à la section A» : rempir les numéros 1 à 4 et 5 le cas échéant.

"Autre : le numéro 5 est utilisé seutement lorsque l'approbation préalable du Secrétarist du Conseil du Trèsor du Canada a été obtenue.

4. Section « D » (Examen) Doit être rempli par l'agent autorisé du ministère/de l'organisme/de l'organisation chargé de faire rempir les sections A à C de la manière demandée.

5. Sectión « E » (Approbation)
L'Agent de sécurité autorisé du ministère de l'organisme de l'organismes et personnes déléguées par les ministères, organismes et organisations qui peuvent vérifire l'information sur la fiabilité étou approuventine pas approuve les résultats des vérifications de la cote de fiabilité et vou es sécurité. Les cases «Approuvé Cote de fiabilité» et Niveau (1, III la insi que la signature de la agent de sécurité autorisé ou de gestionnaire ont été ajoutées uniquement aux fins d'utilisation par le gouvernement du Carada. Les postulants doivent recevoir l'information nécessaire, en accuser récéption et obtenir une copie du document "CERTIFICAT DENQUÉTE DE SÉCURITÉ ET PROFIL DE SÉCURITÉ - TBS/SCT 330-47". Remarque : Les organisations du secteur privé ne sont pas habilitées à approuver un quelconque niveau de sécurité.

Photographies: Les ministères / organismes / agences doivent veiller à ce que trois photographies de taille passeport en couleur soient jointes au formulaire pour l'organisme chargé de l'enquête. Les dimensions maximales de na photos sont respectivement de 50mm x 70mm et de 45mm x 54mm, La longueur du visage du menton au sonnnet de la tête doit être de 25 mm à 35 mm. Ces photographies doivent être signées par la personne et un responsable autonisé de la sécurité et doivent avoir été prises au cours des six mois prévédents. Les photographies sont respensable autonises pour les nouvelles vérifications de sécurité ou les relèvements au Niveau III afin que l'organisme chargé de l'enquête puisse identifier la personne durant son enquête. Cependant, l'organisme chargé de l'enquête peut, en des cas particuliers, exiger une photographie pour les autorisations de sécurité de Niveau I ou II, lorsqu'une enquête est requise.

Canadä

Annexe VIII

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

accès aux lieux de travail. Les Entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir

Instructions

travail de Parcs Canada. L'Entrepreneur principal doit signer ce formulaire pour tous les travaux à effectuer dans les lieux de

à l'intention des Entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

		Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)
		Entrepreneur principal
		Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)
Coordonnées	Adresse	Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada

Description générale des travaux à exécuter	
	-

Lieux des travaux